

Les collectivités face au défi de l'Open Data

Axelle Lemaire et Estelle Grelier, respectivement secrétaires d'Etat en charge du numérique et des collectivités territoriales, ont reçu lundi, à Rodez (Aveyron), le rapport sur l'accompagnement Open Data des collectivités. Ce rapport commandé à l'association OpendataFrance témoigne de l'ambition affichée par le gouvernement dans ce domaine, à savoir : généraliser l'ouverture des « *principales* » données publiques de l'État et des collectivités locales d'ici 2018.

Disparité entre collectivités

À ce jour, plus de 10 000 jeux de données ont été mis en ligne par une centaine de collectivités locales pionnières, par le biais notamment de la plateforme nationale data.gouv.fr. Ces données ont permis la création de services, de l'optimisation des déplacements des personnes handicapées au zonage des aides publiques destinées à faciliter la localisation des entreprises, par exemple.

Mais, en matière d'ouverture des données publiques, des disparités importantes demeurent entre les grandes collectivités et les communes de plus petite taille, qui manquent des ressources et des compétences nécessaires pour s'engager activement dans l'Open Data. Le rapport recommande donc, entre autres, de soutenir l'effort des collectivités par une « *dotation de données* » de la part de l'État, et de définir, avec les collectivités locales, un « *socle commun de données* » à ouvrir en priorité.

Code source communiqué... sur papier

Rappelons que le volet Open Data de la loi pour une République numérique, promulguée le 7 octobre dernier, prévoit notamment que les documents communicables aux citoyens, soient mis à disposition dans « *un standard ouvert, aisément réutilisable et exploitable, par un système de traitement automatisé* ». Mais l'administration française résiste encore. L'affaire APB en témoigne. Six mois après la demande de l'association Droits des lycéens, et l'[avis favorable rendu par la Cada](#) (Commission d'accès aux documents administratifs), le ministère de l'Éducation nationale a finalement communiqué une partie du code source de l'algorithme du système de préinscription Admission post-bac (APB)... dans une version papier ! L'association Droits des lycéens, qui fait appel aux contributions externes pour l'aider à comprendre l'algorithme, a numérisé le document et publié des données sur [Github](#). Dans un tweet, la secrétaire d'Etat s'est défendu en arguant que l'affaire APB précédait la promulgation de sa loi.

La [#loinumerique](#) n'était pas encore promulguée...!

La transmission des codes sources est 1 progrès considérable. Même s'il reste des marges.
<https://t.co/9a2ddd73wa>

— Axelle Lemaire (@axellelemaire) [October 18, 2016](#)

Lire aussi :

[Les données de circulation en route vers l'Open Data](#)

[Loi Numérique : le volet Open Data adopté mais dérogations multiples \(MA\)](#)

[5 000 portails Open Data, le coup de force d'OpenDataSoft](#)